



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-042 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,  
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,  
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

### **Objet : Budget Primitif 2022 – Budget principal.**

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet de budget primitif établi au titre du budget général de la collectivité pour l'exercice 2022 qui s'établit pour la section de fonctionnement à 18 557 867,00 €uro et pour la section d'investissement à 8 839 529,00 €uro en dépenses et en recettes sans recours à une augmentation des impôts ni recours à l'emprunt pour financer les opérations nouvelles d'investissement.

Monsieur le Président indique que ce projet de budget est présenté en réintégrant les résultats constatés dans le cadre du vote du compte administratif 2021 voté précédemment.

Monsieur le Président précise au conseil communautaire que les dépenses de fonctionnement sont en conformité avec les orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 22 février 2022 dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Président présente le tableau des indemnités perçues au titre de leurs mandats au niveau l'intercommunalité conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président détaille ensuite les différentes opérations d'investissement qui ont été budgétisées dans le cadre du projet de budget avec notamment les projets d'acquisition des locaux de l'ancienne gendarmerie de Croisilles permettant de trouver les espaces nécessaires aux services de l'intercommunalité et à l'établissement d'accueil du jeune enfant de Croisilles, de la maison de santé pluridisciplinaire de Bapaume, d'acquisition du terrain nécessaire à la reconstruction du projet d'établissement d'accueil du jeune enfant de Bapaume (opération 10), l'acquisition du matériel informatique nécessaire au remplacement des TBI dans les classes primaires du territoire (opération 11), les travaux de mise en conformité et d'extension du complexe sportif communautaire Guy Escoffier à Bapaume (opération 25), les travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant de l'Hirondelle ainsi sur le site de St Léger (opération 21), les crédits nécessaires aux aides accordées aux particuliers dans le cadre de la quatrième année de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et les crédits nécessaires à l'étude d'une OPAH complexe dans le cadre de l'action Petites Villes de Demain (opération 17), les crédits nécessaires aux différents travaux sur les voiries communautaires (opération 22) et le maintien d'une enveloppe de 200 000,00 € au titre des fonds de concours attribués sur des opérations d'investissement pour les communes du territoire (opération 16).

Monsieur le Président précise également qu'une subvention de 800 000,00 € euro a été provisionnée pour venir équilibrer le budget annexe développement économique.

Monsieur le Président détaille également les différentes subventions attribuées aux associations, les participations versées à différents organismes avec lesquels l'intercommunalité est en relation, les cotisations ainsi que les contributions versées aux organismes de regroupement avec lesquels l'intercommunalité coopère et fonctionne.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à la majorité de 64 voix pour, 2 voix contre (Mme I. GUISE, M. M. LALISSE) et une abstention (Mme F. LETURCQ) :

- d'approuver le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2022 dans le cadre du budget principal de la collectivité ;
- de donner acte au Président de la communication des indemnités perçues au titre de l'exercice 2022 par les élus détenant une fonction indemnisée,
- d'approuver les différentes opérations inscrites dans le cadre de la section d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les crédits ainsi votés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

**Jean-Jacques COTTEL.**